

## Diagonales : Du bon usage de l'imparfait du subjonctif

23-07-2014

Saisi d'un doute quant au bon usage de l'imparfait du subjonctif, un internaute a pris la précaution d'interroger l'Académie française. Voici la réponse que lui a faite le service du Dictionnaire :

Monsieur,

Il est vrai que cet emploi du subjonctif imparfait sert à exprimer ce que l'on appelle "l'éventualité concédée" : le locuteur admet comme possible l'action ou l'état exprimés dans la proposition. Même s'il s'agit, dans votre énoncé, d'un fait établi, et non d'une éventualité, la formule reste utilisable : fondamentalement, le subjonctif permet d'insérer des faits dans un monde possible, de les considérer du point de vue de leur virtualité, et non de leur réalité. Cela ne veut pas dire que cette réalité soit forcément niée. En l'occurrence, vous voulez dire, je crois, qu'une certaine requête adressée à une certaine personne serait peu judicieuse, quelle que soit la fonction de cette personne. L'emploi du subjonctif imparfait que vous proposez est parfaitement autorisé.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées...

Pourquoi dit-on que le service public se dégrade ?

Jean-Jacques  
Salomon

[jjsalomon@oomark.com](mailto:jjsalomon@oomark.com)

